

L'enseignement du français dans le monde

Entretien avec **Richard Lescure**, responsable du département didactique du FLE à l'Université d'Angers et **Christian Chauvet**, directeur du CDDP de la Sarthe

■ En 2006, que peut-on dire de l'enseignement du français à travers le monde ?

Richard Lescure : L'enseignement du français à travers le monde, c'est à la fois une discipline scolaire, de la formation de professionnels et de la formation d'enseignants. Sur l'ensemble de la population scolaire apprenant le français hors de France, on compte 90 millions d'apprenants environ, et 500 000 enseignants, dont 250 000 en dehors de la francophonie et 250 000 également au sein de la francophonie. Traditionnellement, pour les pays non francophones, ou pour les personnes ne possédant pas le français comme langue officielle, on retient le signe de FLE : Français Langue Etrangère. Pour les personnes qui ont déjà une initiation, par exemple dans les pays où le français a une déjà une place, on parlera plutôt de Français Langue Seconde : FLS.

Christian Chauvet : FLS peut aussi se comprendre comme « Français Langue Scolaire », par exemple dans certains pays d'Afrique où il n'est pas langue maternelle, mais où il est enseigné à l'école parce qu'il est langue officielle.

Richard Lescure : on pourrait aussi, en France, reprendre le sigle dans cette acception.

■ Quels sont les intérêts spécifiques et la nature des travaux des uns et des autres ? Dans quel champs précis travaillez-vous actuellement ?

Richard Lescure : Je travaille dans le domaine des certifications en FLE : le DELF ou « Diplôme d'Etudes en Langue Française », le DALF ou « Diplôme Approfondi de Langue Française », et le TCF ou Test de Connaissance du Français. A l'université d'Angers, j'enseigne la didactique du FLE et les politiques linguistiques en France et dans le monde. Je suis responsable du Master « Diffusion des langues ». (NB : « master » ne sera pas

francisé, il y a eu un arrêté pour fixer cette orthographe). Je suis, pour ces certifications, responsable de collection chez CLE International-Nathan

Christian Chauvet : Je suis directeur du Centre Départemental de Documentation Pédagogique (CDDP) de la Sarthe. Avant, j'ai enseigné le français au Gabon, au Canada, en Côte d'Ivoire. J'ai travaillé sur le bilinguisme. J'ai fait un DESS en ingénierie de l'éducation, un DESS en ingénierie de la formation à Lille I et j'ai préparé un Master 2 en Science du Langage, Didactique des Langues, FLE et FLS, diversification du public à Lille 3. Je désire préparer une thèse sur la didactique des langues. Je commence ce travail et je rédige actuellement un résumé "prospectif" pour m'aider à structurer ma réflexion et mes travaux. Actuellement, dans le cadre d'un projet Socrates Lingua 2, « L'EUROPE ENSEMBLE », je participe au projet pédagogique pour découvrir ou approfondir 8 langues européennes en écrivant des séquences d'activités.

■ Bien que le français soit une langue internationale, il est passé au second plan du point de vue diplomatique et scientifique. Quelles sont les motivations des personnes qui, à travers le monde, décident aujourd'hui d'apprendre le français, voire de l'enseigner ?

Richard Lescure : Il faudrait relativiser cette idée que le français est passé au second plan. Le français est aujourd'hui en pointe en sciences sociales, pour lesquelles il y a plus de traductions du français vers l'anglais que l'inverse. Ensuite, les motivations sont doubles. Il y a un aspect professionnel : dans certains domaines, par exemple dans le commerce ou le tourisme, il faut parler autre chose que l'anglais. Et on ne doit pas perdre de vue que le français est aussi une langue de culture. Toute une population universitaire fait le choix du

français à cause de cela. Et pour certains, le choix du français est une manière d'échapper à l'hégémonie de la langue anglaise.

Christian Chauvet : Le français est avec l'anglais l'une des deux seules langues parlées sur tous les continents. Il est de plus la 9^e langue la plus utilisée dans le monde. Le Haut Conseil de la Francophonie estime que 175 millions de francophones sont répartis dans le monde, contre 106 millions en 1985. L'enseignement du français est en hausse sur le continent africain et au Moyen-Orient même s'il stagne dans les autres régions du monde. Le nombre de francophones progresse d'une façon générale en Afrique subsaharienne et dans l'océan Indien, avec des situations différentes en fonction des pays. En revanche, il diminue dans les Caraïbes et, notamment, en Haïti.

L'estimation du nombre de personnes apprenant le français au niveau scolaire et universitaire révèle les chiffres suivants : 18 018 000 en Afrique du Nord et Moyen-Orient, 33 398 000 en Afrique subsaharienne et océan Indien, 8 490 000 en Amérique et Caraïbe, 2 020 000 en Asie et Océanie, 27 708 000 en Europe, soit un total de 89 634 000 (ils étaient 81 669 900 en 1998). La langue française a un rôle indéniable à jouer dans les domaines culturel mais aussi géopolitique et économique. À cet égard, des institutions telles que l'Organisation internationale de la Francophonie ou l'Alliance française peuvent l'y aider. Rappelez-vous le Plan d'action de Beyrouth, adopté lors du IX^e Sommet de la Francophonie (2002). Ce plan s'ordonnait autour de quatre axes : la paix, la démocratie et les droits de l'homme ; la promotion de la langue française et de la diversité culturelle ; l'éducation et la formation ; et enfin, la coopération économique et sociale au service du développement durable et de la solidarité.

Richard Lescure : Le français peut avoir sa place s'il se positionne comme langue de culture. Ce que je dis aux étudiants, c'est que l'anglais, c'est comme le permis de conduire, c'est nécessaire mais au bout d'un certain temps, cela ne suffit plus, ce n'est plus un critère de « distinction » au sens de P. Bourdieu.

Christian Chauvet : Une enquête de l'Alliance Française de Séoul, a permis aux étudiants d'exprimer leurs motivations et leurs souhaits. Dans les nombreuses réponses recueillies sur le

thème proposé, "*le français et moi*", les étudiants évoquent fréquemment la beauté de la langue parmi les raisons de leur choix, comme le montrent les citations suivantes : "*j'étais charmé par l'accent et les nasales particuliers du français ; j'aime sa beauté et sa clarté ; c'est une langue qui nous charme à mesure que nous avançons dans notre apprentissage ; pour moi, le français se résume en un mot : charme ; je ressens une certaine fierté à étudier une des plus belles langues du monde...*", éloges innombrables, allant même jusqu'à un certain snobisme comme "*j'aurais l'air plus raffiné et plus chic en parlant français*".

■ Existe-t-il quelque chose comme une fédération internationale de l'enseignement de la langue française ?

Richard Lescure : Il y a la FIPF ou « Fédération Internationale des Professeurs de Français », dont le siège est à Paris au CIEP de Sèvres. C'est en fait une fédération de fédérations. Ses congrès sont organisés en général à l'étranger, une fois dans un pays francophone, une fois dans un pays non francophone. Ils rassemblent entre trois et huit mille enseignants. Les derniers étaient à Tokyo et à Paris, en 2000, le prochain sera à Atlanta. Cette fédération est partie-prenante de la revue le « Français dans le Monde », éditée par CLE-International Nathan, et qui est diffusée dans le monde entier pour environ 30 000 lecteurs.

■ Y a-t-il beaucoup de français expatriés qui enseignent le français à l'étranger, ou est-ce un cas de figure plutôt rare ?

Richard Lescure : Le nombre n'est pas connu exactement. Il est notamment difficile d'évaluer le nombre d'enseignants recrutés dans des institutions privées. Je connais de nombreux collègues qui ont fait toute leur carrière dans cette filière. Il y a trois manières pour pratiquer cet enseignement : le réseau du ministère des Affaires Etrangères, le réseau parallèle de l'Alliance Française et les filières privées, ou les établissements d'enseignement public étrangers. Il faut probablement compter en dizaines de milliers.

Christian Chauvet : Il est difficile de les identifier et il y en a partout ! L'enseignement du français se fait soit dans un établissement français homologué par le ministère de l'Education nationale, le tout implanté dans 125 pays. Ces établissements au nombre de 414 dispensent des programmes français à des

élèves français et aux nationaux du pays d'accueil, ainsi qu'à des étrangers tiers, désireux de connaître la culture française. Le réseau des Alliances françaises organise également des cours de français. Ce réseau compte 1 072 associations dans 130 pays. Depuis 2003, il y a une croissance importante du nombre d'étudiants (plus de 9%). 1.961.000 Français résident à l'étranger.

■ Le « Français Langue Etrangère » est-il seulement destiné aux étrangers ? Quelles applications le FLE peut-il trouver en France ?

Richard Lescure : A l'étranger, le FLE est un enseignement scolaire et une formation d'adulte, par exemple dans le millier d'Alliances Française disséminé à travers le monde. Mais c'est aussi une formation d'étudiants et d'adultes étrangers en France. Il y a environ 400 centres qui s'occupent, sur notre territoire, de leur apprendre notre langue. La formation d'apprenants étrangers en France, s'est beaucoup développée entre 1965 et 1980. Le nombre d'étudiants a triplé. Actuellement, ce nombre s'est stabilisé, mais il y a toujours une demande très forte. En 1982, on s'est rendu compte qu'il fallait « crédibiliser » la formation en français donnée en France. On a créé des certifications officielles et des diplômes de FLE pour les apprenants : le DELF et le DALF. Les premières licences datent de 1983.

Maintenant, de plus en plus, on évoque le « FLS » pour les populations migrantes. C'est ainsi qu'on les appelle dans notre ministère. La prise en compte de ces populations est un phénomène nouveau. Il y a environ 160 à 170 000 étrangers correspondant aux flux migratoires, dont 140 000 hors population européenne. Jusqu'à présent, ces gens n'ont pas été concernés, mais c'est à faire. Un organisme comme le Fasild (« Fonds d'Action et de Soutien pour l'Intégration et la Lutte contre les Discriminations ») s'y efforce désormais.

Christian Chauvet : La formation linguistique des migrants s'inscrit donc dans un cadre institutionnel, social et pédagogique particulier, mais repose sur les mêmes bases théoriques et méthodologiques que le reste du champ FLE. L'enseignement/apprentissage du français pour les migrants adapte donc ces principes théoriques et méthodologiques au terrain et au public de la formation d'adultes et fait la démonstration concrète de la pertinence de ces principes. L'approche communicative, par

exemple, est, pour le domaine, un impératif, dans la mesure où les apprenants ont un besoin quotidien, urgent, d'acquérir des compétences pratiques de communication puisqu'ils vivent dans une société francophone. Il faut dire aussi que la façon d'enseigner le FLE va devenir de plus en plus la façon d'enseigner les langues vivantes. Les nouveaux programmes sont soumis au Cadre Européen commun de Référence. Il s'agit d'une initiative du Conseil de l'Europe qui a démarré en 1995-1996. Tout l'enseignement, en terme de niveau, a été recadré sur une échelle en 6 niveaux, avec progression exponentielle. Cela va d'un niveau, de « percée », premier niveau évaluable, jusqu'à un niveau de quasi bilinguisme, avec bien sûr les étapes intermédiaires. Depuis, ce système de référence s'est répandu dans tous les pays d'Europe et même au-delà.

Richard Lescure : La République Tchèque, par exemple, a appliqué le Cadre Européen de Référence tel quel, avant son entrée dans la Communauté.

Christian Chauvet : Dans le cadre d'un projet Socrates Lingua 2, je participe à la réalisation de fascicules qui sont élaborés selon les échelles du Cadre Européen. Le CRDP des Pays de Loire édite « le chinois dans tous ses états ». Cette méthode assure l'apprentissage de la langue chinoise standard dans le domaine de la communication, thème du Cadre Commun. La mise en conformité des programmes avec le cadre européen implique partout un gros chantier d'adaptation et de publications pour chaque niveau défini. Sur ce point, l'Allemagne est sans doute le pays le plus avancé. L'intérêt du FLE pour la France se voit dans la perspective de la diversification des publics. Les méthodes employées dans l'enseignement FLE offrent par exemple des possibilités intéressantes pour la lutte contre l'illettrisme.

■ La langue française est réputée pour être l'une des plus compliquées. Ces difficultés doivent particulièrement ressortir dans le cadre de l'enseignement du FLE. Est-ce que cela ne suggère pas de simplifier les règles du français ? Une réforme de l'orthographe ne serait-elle pas, par exemple, une manière de faciliter l'apprentissage du français par les étrangers ?

Richard Lescure : Surmonter la complexité des langues, c'est un problème de motivation. Voyez l'esperanto, langue de toute pièce créée :

c'est une construction intellectuelle, et du coup l'on ne peut pas vraiment s'investir. Ensuite, il ne faut pas confondre une éventuelle complexité interne et rendre compliqué son enseignement. La didactique du FLE nous apprend à présenter des fonctionnements réguliers de notre langue, et non plus à présenter le français par ses irrégularités et d'hypothétiques complexités qui laisseraient penser que notre langue ne pourrait être apprise que par des élites intellectuelles et sociales.

Christian Chauvet : Dans la pratique, il y a des règles qui sont simples, et la plupart des textes ne sont pas compliqués à lire. Il existe d'ailleurs des tests de lisibilité, qui sont applicables à des livres entiers. Grâce à eux, on pourrait identifier des livres dont la lecture serait conseillée à des enfants migrants. Il faudrait se pencher là-dessus pour leur trouver des lectures motivantes.

Richard Lescure : Il s'agit de travailler sur des règles qui fonctionnent. Par exemple, les féminins d'adjectifs. À l'oral, la règle écrite ne marche pas. Si on raisonne sur la règle de l'écrit, on forme le féminin à partir du masculin en ajoutant un -e. Mais cela ne fonctionne pas toujours. La règle à l'oral, c'est l'inverse : le masculin dérive du féminin en enlevant la consonne finale.

Autre exemple : combien de formes graphiques dans les temps des verbes ? A l'oral, en fait, il n'y a que deux formes.

Enfin, regardons la correspondance son / écrit. Il y a 145 formes écrites et 35 phonèmes, environ. Prenons le son correspondant à « in » : il y a 11 formes graphiques, mais 4 ou 5 formes qui fonctionnent à 80%. Cela simplifie beaucoup. Il y aurait, naturellement des applications par exemple dans la lutte contre l'illettrisme.

Christian Chauvet : Et pour des enfants, simplifions ! On les perturbe avec des présentations compliquées. C'est ici que la notion de « seuil » (qui apparaît dans le Cadre Européen commun de Référence) est intéressante : si le seuil est un objectif pour telle catégorie d'apprenant, on vise par exemple l'apprentissage des 4 ou 5 formes qui couvrent 80% des usages.

Richard Lescure : Pour les principales graphies, elles sont au nombre de 45, et elles peuvent s'acquérir en 300 heures à partir d'un niveau de débutant. Les autres, le reste, cela

peut s'apprendre après, par soi-même. Il faut d'abord enseigner la base.

Christian Chauvet : L'orthographe est certainement le domaine d'entrée dans la langue écrite le plus emblématique, et ceci à divers titres : lieu de conflit entre la langue orale et la langue écrite, acculturation à la norme de l'écrit, symbole d'une acculturation à des normes linguistiques sociales, manifestation de processus métalinguistiques construits dans le cadre des apprentissages scolaires. Cela a un objet, mais au bout d'un certain temps, pour des niveaux élevés. Mais au départ, l'enseignement doit se fonder sur l'oral. Avec le français nous retrouvons un problème, traditionnel dans l'apprentissage des langues étrangères : la langue parlée d'aujourd'hui ne se reflète pas dans l'écriture, qui raconte plutôt la longue histoire de l'orthographe française.

Richard Lescure : La réforme de l'orthographe existe, mais elle a été plus ou moins « mise à la trappe ». Il y a eu notamment les travaux de Nina Catach. Ce pourrait être très opportun d'y revenir. La réforme pourrait avoir un objet, parce qu'il y a effectivement une difficulté. Mais la priorité la plus immédiate est certainement de communiquer et d'être capable d'agir dans la langue.

Christian Chauvet : La réforme de l'orthographe concerne l'écrit. Cela a un objet, mais au bout d'un certain temps, pour des niveaux élevés. Mais au départ, l'enseignement doit se fonder sur l'oral.

■ En définitive, le FLE peut aussi nous faire comprendre certaines choses à propos de l'enseignement de la langue maternelle ?

Richard Lescure : A propos de langue maternelle, signalons que la France est le dernier pays à ne pas avoir ratifié la Charte européenne sur les langues régionales et minoritaires. Or il y a 75 langues sur les territoires français, comptant les langues parlées en Indonésie, en Nouvelle Calédonie, etc. Il y a peut-être 30 ou 40 langues parlées sur le territoire de la France elle-même.

Je rappellerai qu'à côté du Cadre Européen de Référence, il y a aussi la politique de l'Union Européenne qui désormais « milite » pour un enseignement plurilingue. Son Livre Blanc préconise l'apprentissage de deux langues communautaires, en plus de la langue maternelle, pour qu'au bout du compte chaque

citoyen européen parle trois langues communautaires. C'est une façon de conserver un rôle important au français, mais cela suppose aussi qu'en France on puisse faire une place à la maîtrise d'autres langues.

Christian Chauvet : Pour que le français « langue académique », qu'il soit langue « maternelle », « seconde », « étrangère » ou « internationale », puisse se faire langue d'un devenir dans le monde, il faudra tôt ou tard accepter de le concevoir en tant que produit et de le construire en tant que compétence chez ceux-là mêmes qui, sans pour autant l'enseigner, auront vocation à devenir les acteurs de sa promotion. L'ouverture des formations initiales, en sus des indispensables fondamentaux académiques, à ces véritables « constructeurs de compétences » que sont les professionnels de la publicité, du marketing, de la communication et de la gestion de projets est un préalable nécessaire au déploiement d'un marketing efficace pour le français.

Nos enseignants sont compétents et dévoués, mais cela suffira-t-il à pallier un hypothétique recul du français lui-même et de ce qu'il incarne à l'échelle internationale ? Mesure-t-on l'immense responsabilité que l'on fait, consciemment ou non, peser sur leurs épaules ? **Le rayonnement du français doit être soutenu par un travail concerté de communication, de promotion et de marketing. Si l'excellence des fondamentaux académiques prime aujourd'hui, le pendant instrumental de cette excellence reste à construire : la recherche est indispensable, le développement l'est tout autant.**

Penser la promotion du français en termes de marketing et dans une perspective publicitaire postule, outre l'excellence du produit ou du contenu, la mise en exergue — la création s'il le faut — d'un besoin de français susceptible de lui ouvrir les marchés nouveaux que sont la conquête de non francophones. Donnons aux

peuples du monde des raisons extra-académiques d'apprendre le français. Faire par exemple valoir à des parents non francophones — même si c'est exact, utile et bien entendu heureux — que l'apprentissage du français (à l'instar de celui du latin, inci-demment) contribuera à développer la richesse lexicale de leurs enfants dans leur langue maternelle et à améliorer leurs capacités de conceptualisation syntaxique est-il un argument de nature à construire une langue du devenir ? Le devenir en question, l'internationalisation du français, risque fort de se jouer sous d'autres horizons. Il est urgent de créer dans le monde une envie de français, ce besoin de se l'approprier pour partager avec lui un idéal commun et exaltant, pour participer d'enjeux essentiels. Ces enjeux peuvent être politiques, économiques, environnementaux, humanitaires ou sociaux, mais ils doivent être concrets et immédiatement reconnaissables. C'est ainsi que la Francophonie donnerait une impulsion décisive au français en se faisant, explicitement, l'instrument d'un grand dessein universel et rassembleur. Or, de l'environnement à l'éducation pour tous, les grands projets susceptibles de rassembler au-delà des contingences politiques locales et partisans ne manquent pas. Apprendre le français, pour les non francophones, se présenterait alors plus aisément comme l'évidence ou le besoin qui conduisent à l'apprentissage, appellerait et justifierait la démultiplication de réseaux enseignants, donnerait à tous les acteurs professionnels de la promotion du français une substance en devenir sur laquelle s'appuyer, pas simplement la richesse d'une discipline et d'un héritage culturel imposant.

Entretien réalisé par
Bernard Malblanc et Jacqueline Branger
au CDDP de Maine-et-Loire
le 7 avril 2006